



AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1 alinéa 1

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN BATIMENT SUR LA COMMUNE D'ASNIERES POUR UNE ACTIVITE COMMERCIALE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

Direction Immobilière Territoriale Ile de France de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis RIMBAUD - 10 rue Camille Moke - CS 20012 – 93212 LA PLAINE SAINT-DENIS Cedex, représentée par Monsieur Gérald ROGER-VERRA en sa qualité de Chef du Département Gestion et Optimisation Immobilière de la Direction Immobilière Ile de France de SNCF Immobilier et par délégation, par Madame Pascale MARIE en sa qualité de responsable de portefeuille PARIS SAINT LAZARE du pôle Activité Industriel et Ferroviaire Département Gestion et Optimisation de la Direction Immobilière Ile de France de SNCF Immobilier agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : IDF, Nexity, Mme JAUSSEME Isabelle / Courriel : ijausseme@nexity.fr / Adresse : 10 rue Marc Bloch 92210 Clichy-la-Garenne.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un LOCAL DE 20m² à usage commercial, situé rue de Bretagne à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), repris au cadastre de la commune sous le numéro 69 de la section AO.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1 alinéa 1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société SAS LA FRENCH dont le siège est sis 4B rue d'Anjou à ASNIERES-SUR-SEINE (92600).

Date d'effet de la convention d'occupation : 01/05/2019.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04

Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr